

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

INTITULE DE LA FORMATION

Programme de la Formation initiale : Sauveteur Secouriste du Travail SST

PUBLIC VISE

Toute personne désirant se former pour son entreprise ou pour accéder à un emploi

PRE-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail.

OBJECTIF DE FORMATION

- A l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail.
- Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse et contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

En lien avec le Domaine de Compétence 1 :

- Cv1 : Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Cv2 : Protéger de façon adaptée.
- Cv3 : Examiner la victime.
- Cv4 : Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.
- Cv5 : Secourir la victime de manière appropriée.

En lien avec le Domaine de Compétence 2 :

- Cv6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Cv7 : Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
- Cv8 : Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

MODALITES D'ORGANISATION

- **Durée totale minimum** : 14 heures en présentiel.
- **Effectif minimum et maximum** : Groupe de 4 stagiaires minimum à 10 stagiaires maximum pour un formateur
- **Les modalités d'intersession s'il y a lieu** :
Pour répondre aux contraintes de certaines entreprises ou aux spécificités des publics formés, les séquences de formation peuvent être organisées de manière consécutive ou espacées d'une durée permettant de maintenir la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation
- **Les méthodes et moyens pédagogique** :
Formation réalisée avec des apports théoriques et qui privilégie nettement la pratique des gestes tout en respectant le programme officiel de l'INRS.
Méthodes : respect du rythme ternaire (Heuristique, démonstrative, applicative : mises en situation)
- **Qualification du formateur** :
Titulaire du certificat de « Formateur SST » ou de « Formateur de formateurs SST » valide

EVALUATION FORMATIVE

Les apprenants seront assujettis aux évaluations formatives pendant toute la durée de la formation par le formateur conformément au guide technique INRS et le document de référence INRS.

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr 345 - 347 Avenue du
Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 838 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

29/08/2024

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Le passage d'épreuves certificatives sanctionné par la délivrance du certificat correspondant :

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

La durée de validité du certificat et la nécessité de suivre un MAC :

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale

Possibilité de validation partielle : Non

LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter

CONDITION D'ACCES

Nous contacter

LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

ACCESSIBILITE



- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

Référent handicap : Monsieur AZIE EUSTACHE

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr 345 - 347 Avenue du
Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 838 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

29/08/2024

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Téléphone

+33 07 61 73 20 10

+33 01 46 31 46 02



Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr 345 - 347 Avenue du
Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 838 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

29/08/2024